

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 1

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme la comparaison nous permet de l'établir, la plus grande partie de l'augmentation des subventions extraordinaires se rapporte à l'agriculture, dont le montant a triplé. Sur les 35 millions, 30 millions sont versés sous forme d'entr'aide aux producteurs de lait, tandis que 6 millions environ ont été utilisés pour des actions d'entr'aide et de crédit en faveur des paysans dans la gêne.

Il est à espérer que la structure des subventions fédérales ne subira pas de transformation d'ici peu, car le 75,6 pour cent des sommes versées est affecté aux subventions ordinaires et le 24,4 pour cent seulement aux subventions extraordinaires. La forte augmentation subie par les subventions ordinaires n'est pas due uniquement à la dépression économique, mais du fait également que des subventions considérées comme extraordinaires sont devenues ordinaires, de plus à la suite de la participation aux frais de benzine, par exemple, aux primes pour la mouture, aux indemnités accordées aux C. F. F. pour le transport des céréales, subventions à la régie des alcools, etc.

Mouvement ouvrier.

A l'Etranger.

SUÈDE. La Centrale syndicale suédoise vient de publier son rapport moral pour 1933. Pour la première fois depuis 1921 les effectifs accusent une légère régression; tandis qu'ils s'établissaient à 638,597 membres à la fin de 1932, ils se chiffrent par 633,351 à la fin de 1933. On doit immédiatement ajouter que cette régression ne s'est pas poursuivie en 1934 et que dans le troisième trimestre 1934 les effectifs avaient réatteint le chiffre de 640,000.

Pour l'ensemble des 41 fédérations affiliées à la centrale, les recettes globales s'expriment par 25,5 millions de couronnes et le total des dépenses par 33,5 millions. Ce dépassement des dépenses sur les recettes fut causé par la longue grève qui a sévi dans le bâtiment. En 1933, les fédérations dépensèrent 15 millions de couronnes en allocations de grève, 798,233 couronnes en indemnités de maladie et de décès, 134,238 couronnes pour l'éducation et 244,766 couronnes pour la propagande. A la fin de 1933, les réserves globales se chiffraient par 50,3 millions contre 58 millions en fin 1932.

Au sujet de la situation financière de la centrale, le rapport moral indique qu'en 1933 les recettes s'élèverent à 2,957,341 couronnes et les dépenses à 2,219,723 couronnes; les réserves se chiffraient par 13,410,797 couronnes en fin 1933.

Les mouvements de salaires se ressentirent de l'influence de la crise. Partout les associations patronales exigent des diminutions. Le plus souvent, les syndicats ont été contraints d'admettre de nouvelles échelles de salaires. Les conventions collectives furent presque toutes renouvelées sans changements. Il n'y eut pas moins de 3734 mouvements de salaires et de revendications, intéressant 15,930 employeurs et 196,772 travailleurs (dont 181,312 membres de la centrale). Le plus long conflit fut la grève du bâtiment. Au total, il y eut 411 grèves et 50 lock-outs. La plupart des mouvements de salaires et de conventions purent, comme l'année précédente, se régler sans conflit. Le nombre de journées perdues pour cause de grève fut de 5,666,540, celui pour cause de lock-out de 332,849 et celui à cause de conflits occasionnés par des représailles de 40,359.

Les efforts d'éducation et de propagande eurent beaucoup plus d'ampleur que précédemment. Afin de contrecarrer l'agitation sans scrupules que les communistes mènent en Suède du nord, désignation a été faite pour ce district d'un

propagandiste ainsi que d'un fonctionnaire syndical spécialement affecté à la propagande et l'éducation. La centrale a fondé un bureau d'information de presse appelé à fournir d'une part des communications et des articles à la presse et d'autre part de la documentation et des statistiques aux militants; en 1933, ce bureau répandit 109 articles sur des questions d'actualité syndicale.

L'activité de l'Organisation internationale du travail pendant l'année 1934.

1934 fera date dans l'histoire de l'Organisation internationale du travail.

C'est cette année, en effet, le 20 août, que les Etats-Unis ont accepté officiellement la qualité de membre de cette institution. Peu après, en septembre, l'U. R. S. S. a acquis cette même qualité du fait de son entrée dans la Société des Nations. L'Afghanistan et l'Equateur également. Ainsi a été porté à 62 le nombre des pays adhérant à l'Organisation internationale du travail et celle-ci a désormais accompli une étape décisive vers une complète universalité.

Ce caractère universel s'est, en outre, accentué dans le fonctionnement même de l'Organisation par suite de la mise en vigueur de l'amendement au Traité de paix, dont l'application était restée en suspens depuis douze ans, et qui a permis d'élire, pour la première fois, un conseil d'administration élargi, dont la composition nouvelle assure une collaboration plus étroite, à la fois des gouvernements, des patrons et des ouvriers des pays extra-européens.

Ces développements doivent permettre à l'Organisation de traiter avec de plus grandes chances de succès les problèmes qu'une crise mondiale pose dans tous les continents et que seule une institution également mondiale peut embrasser dans toute leur étendue.

Il n'est pas douteux, par exemple, que la participation effective des Etats-Unis, d'une part, lui assure des moyens d'information d'une valeur exceptionnelle sur l'immense effort de reconstruction économique que poursuit l'administration du président Roosevelt, et qui intéresse tous les pays, et, d'autre part, apporte des éléments nouveaux dans la discussion internationale des mesures à prendre pour lutter efficacement contre le marasme des affaires et contre le chômage.

C'est le cas, en particulier, pour la réduction de la durée du travail, qui demeure l'une des tâches principales de l'Organisation et au sujet de laquelle les Etats-Unis possèdent une expérience de première main. A sa session de 1934, la Conférence internationale du travail n'a pas pris de décision définitive sur ce point, mais le problème a été inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la session de 1935 sous une forme qui, précisément, ne manque pas d'une certaine analogie avec le système des «codes» américains, puisqu'elle tend à l'adoption d'une convention prévoyant la réduction de la durée du travail dans l'ensemble des activités économiques, l'application à chacune de celles-ci devant faire l'objet de décisions et de modalités particulières.

Dès sa session de 1934, d'ailleurs, la Conférence internationale du travail a réalisé un progrès réel dans cette voie en votant une convention sur la réduction de la durée du travail dans les verreries à vitres automatiques — de même qu'en 1931 elle avait adopté, pour la limitation de la journée de travail dans les mines de charbon, une convention dont l'on envisage actuellement la révision partielle en vue d'en faciliter la ratification.

Dans un autre domaine, également en relation étroite avec les conséquences sociales de la crise, la Conférence de cette année a obtenu un résultat